

SYNTHESE DES DELEGATIONS DE DEPENSES

Nota : ce document a été émis et est géré par DFJ/ PDFJ / SJUR

Ce tableau a pour objet de définir les limites et périmètres des délégations de dépenses conformément à la procédure de délégation générale de signature de Dépenses et Recettes référencée PR-1069.

Pour connaître les modalités d'attribution d'une délégation de dépenses, consulter la procédure de délégation générale de signature de Dépenses et Recettes référencée PR-1069.

Pour déterminer si une personne dispose d'une délégation, consulter la liste des personnes ayant une délégation de dépenses, accessible sur le site internet de l'Ineris.

(1) Au-delà du seuil de 25 k€ dans le tableau ci-après, l'ordonnateur délégué doit recueillir, avant engagement, le visa du Directeur Général (DG). L'ordonnateur délégué reste néanmoins ordonnateur. Consulter le DI-1266 « Synthèse des modalités à respecter par seuil d'achat » qui fixe les seuils au-delà desquels il convient de solliciter également l'avis préalable du Contrôleur budgétaire ou l'autorisation du Conseil d'administration avant tout engagement de dépenses.

Points d'attention :

Pour les directeur.rice.s titulaires de la délégation temporaire en l'absence du Directeur général, ne pas oublier les limitations de cette délégation (consulter le DI-1320).

ENVELOPPES BUDGETAIRES	Groupe 1 : - Directeur.rice. général.e adjoint.e - Directeur.rice.s opérationnel.le.s - Directeur.rice.s opérationnel.le.s adjoint.e.s - Directeur.rice de la stratégie, politique scientifique et communication - Directeur.rice.s de la stratégie adjoint.e.s - Directeur.rice.s de département - Adjoint.e.s au.x directeur.rice.s de département - chef.fe du service juridique	Groupe 2 : - Responsable de l'unité certification et normalisation	Groupe 3 : - Autres Responsables d'unité
PERSONNEL	Pas de délégation générale. Voir le DI-1407 pour les délégations spécifiques	Pas de délégation	Pas de délégation
FONCTIONNEMENT	Délégation, avec visa DG à partir de 25 k€ (1)	Délégation plafonnée à 15 k€	Délégation plafonnée à 1 k€
(dont notes de frais)	Délégation dans les limites et conditions de la PR-0796	Délégation dans les limites et conditions de la PR-0796	Délégation dans les limites et conditions de la PR-0796
INVESTISSEMENT	Délégation avec visa DG à partir de 25 k€ (1)	Délégation plafonnée à 15 k€	Délégation plafonnée à 1 k€